

Voilà des paroles fort significatives. Nous entendons encore une fois deux sons de cloche dans le cabinet. Le ministre des Finances nous a dit que nous pouvions nous tirer d'affaire avec ce que nous appellerons le quart, la moitié ou les trois quarts de nos ressources, mais le ministre de la Défense nationale dit que c'est impossible, autant pour nous que pour nous alliés. Comme les ministres intéressés siègent l'un à côté de l'autre, ils feraient bien, je crois, de se rendre compte ensemble de ce qui en est. Ils pourraient incidemment en faire part au Parlement.

Certains chiffres que j'ai cités semblent donner pleinement raison au ministre de la Défense nationale. D'après une nouvelle, parue le 12 avril dans le *Telegram* de Toronto, le coût d'une frégate au cours de la dernière guerre était de 1.7 million de dollars, tandis que celui d'un vaisseau antisous-marin, qui accomplit à peu près le même travail, s'élève aujourd'hui à 8 millions de dollars. Voilà certes qui donne sérieusement à réfléchir.

Dans le même discours, le ministre de la Défense nationale a formulé deux autres observations qui sont dignes, je crois, de l'attention de la Chambre. Sans doute le ministre nous en parlera-t-il lui-même un de ces jours, mais je veux renseigner un peu la Chambre à l'avance. Il a dit encore:

A moins d'avoir les chiffres sous les yeux, il est difficile de s'imaginer à quel point ont augmenté les frais de la défense.

Puis, voici un autre énoncé que je trouve fort intéressant pour un double motif; d'abord à cause de la statistique qu'il renferme et, en second lieu, parce qu'il révèle, semble-t-il, les difficultés extraordinaires que son ministère doit résoudre à cet égard pour former son jugement et en arriver à une décision.

Je demande toujours à nos gens si une augmentation de 5 p. 100, au chapitre du rendement, motive une augmentation de 50 p. 100, à celui des frais.

Ce sont des chiffres saisissants. Je répète, ils dénotent l'ampleur, l'importance, la complexité des problèmes qui se posent au ministère de la Défense nationale, appelé à prendre des décisions qui entraîneront des dépenses de centaines de millions. Ces passages de la déclaration du ministre sont troublants d'autant que j'ai l'impression qu'il eût mieux valu dire ces choses ici avant de les exposer à l'association américaine d'arbitrage. Même s'il nous répugne de le signaler, il faut dire qu'en ce moment l'association américaine d'arbitrage semble plus dans le secret que nous.

Ceci m'amène à formuler une proposition. Le comité des comptes publics est à la veille d'aborder l'examen des comptes relatifs à la défense, ceux qui s'arrêtent, évidemment, à

mars 1950. On a toujours un peu l'impression, au comité des comptes publics, d'étudier l'histoire ancienne. Je ne propose pas de solution à cet état de choses. Vu, toutefois, les décisions importantes et immédiates que le ministère de la Défense nationale est appelé à prendre de nos jours, je suis persuadé que si nous ne pouvons, au comité des comptes publics, examiner les affectations ultérieures à mars 1950, autant vaudrait essayer de représenter la pièce sans Hamlet. Je veux croire que dans ce cas-ci le Gouvernement permettra au comité des comptes publics de faire porter son examen sur une période qui dépasse de beaucoup le mois de mars 1950.

La discussion qui a lieu à un comité permanent est plus profitable qu'une discussion en comité plénier pour deux raisons. D'abord, le comité compte moins de membres. Il se prête à une discussion plus intime et plus utile; en second lieu, les comités permanents peuvent convoquer des spécialistes. Il est très important, en ce moment, d'obtenir des renseignements les plus complets sur ces problèmes qui comportent d'immenses difficultés, comme celle qu'a mentionnée le ministre quand il a dit qu'il faudrait étudier la différence entre 5 p. 100 et 50 p. 100. Comment étudier une question de ce genre en comité plénier? La réponse, c'est qu'on ne peut l'étudier en comité plénier, qu'il faut que le Parlement l'examine de plus près. En ce moment, je le répète, nous en connaissons vraiment moins que l'association américaine d'arbitrage, et nous n'en saurons guère plus après l'examen du budget des dépenses, car nous siégeons dans cette vaste enceinte, en comité nombreux et, évidemment, en public.

Je trouve que les paroles du ministre sont inquiétantes. Elles inquiéteront le public; or il est important de tout faire pour rassurer les gens. Après tout, c'est le devoir des députés, et si le Gouvernement veut se confier à nous, nous serons mieux en mesure de restaurer la confiance du public.

Comment cette situation difficile est-elle survenue? Tout à fait par hasard? Qu'il me soit permis d'en faire un bref historique. Après la suppression de la régie des prix et des subventions, à la fin de la guerre, les prix ont grimpé de 119 en 1945 à 123 en 1946, puis à 135 en 1947, à 155 en 1948 et à 167 en 1950. En 1948, un comité a enquêté sur les prix et le crédit a été restreint provisoirement. Cependant, la même année, d'importants stimulants étaient à l'œuvre. Ces stimulants, comme la double dépréciation, avaient été inventés en 1945 pour combattre la crise